

PROJET EDUCATIF de TERRITOIRE 2017-2020 SOMMAIRE

❖	Coordonnées de la collectivité.....	2
❖	Avant-propos : la politique éducative communale au travers des dispositifs existants.....	2
❖	État des lieux et perspectives :.....	3
	<input type="checkbox"/> Le périmètre et le public du Projet Éducatif Territorial.....	3
	<input type="checkbox"/> Les Accueils de Loisirs Périscolaires autour de l'École : présentation et organisation.....	4
	<input type="checkbox"/> Les autres structures.....	5
	<input type="checkbox"/> Les besoins non satisfaits à ce jour.....	5
	<input type="checkbox"/> Les atouts du territoire.....	5
	<input type="checkbox"/> Les contraintes à prendre en compte.....	6
	<input type="checkbox"/> Les objectifs éducatifs poursuivis et les effets attendus.....	7
	<input type="checkbox"/> Modalités d'inscription et de tarification des activités.....	7
❖	La nouvelle organisation à partir de septembre 2018.....	8
	<input type="checkbox"/> Cadre horaire hebdomadaire.....	8
	<input type="checkbox"/> Organisation et encadrement.....	9
	<input type="checkbox"/> Durée et modalités de suivi du PEDT.....	9
	<input type="checkbox"/> Activités proposées et regroupées par catégories dans le cadre du PEdT.....	10
	<input type="checkbox"/> Bilans et évaluations.....	10
❖	Signataires.....	10

□ **Le périmètre et le public du Projet Éducatif Territorial**

- Commune de Villebarou (Département du Loir et Cher, Région Centre Val de Loire)

- Nombre d'habitants: 2561 depuis janvier 2017

- Noms des correspondants:

Samy BRAHIM : Responsable du Pôle Vie du territoire

Chloé LEBOSSE/Mylène CORBIERE : Responsables de l'Accueil de Loisirs Périscolaire

Christophe GOUFFE : Responsable de l'ALSH

Claire CENS : Responsable Salle des Jeunes

- Adresse : 9 rue Maurice Pasquier 41000 Villebarou

- Téléphone : 02.54.90.53.00

- Courriel : contact@villebarou.fr

❖ **Avant-propos : la politique éducative communale au travers des dispositifs existants**

L'élaboration du Projet Éducatif de Territoire a eu pour origine la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires lors de la rentrée de septembre 2013.

En effet, il ne s'agit pas d'engager une démarche d'élaboration d'un projet éducatif à l'échelle communale, puisque ce projet préexiste.

La réforme du rythme scolaire :

De septembre 2013 à juillet 2018, la commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires à quatre jours et demi.

Suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations concernant l'organisation de la semaine scolaire, le comité de pilotage constitué d'élus, de parents d'élève, enseignants et d'agents communaux, a statué pour un retour à la semaine à 4 jours à partir de septembre 2018.

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques conservent le même nombre d'heures d'enseignement par semaine qu'auparavant mais celles-ci se répartissent désormais sur quatre journées.

La commune continue à accompagner l'action de l'éducation nationale et maintient les moyens humains et matériels qu'elle y consacrait auparavant.

Le Projet Éducatif Territorial : un cadre d'action pour 3 ans

Les dispositions prises dans le cadre de la réforme du temps scolaire induisent de nouvelles articulations entre les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école.

Le Projet Éducatif Territorial formalise l'engagement des différents partenaires, de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble de ces temps de vie des enfants.

Il fixe pour trois ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation.

Il doit être co-construit avec tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre.

L'élaboration d'un projet éducatif vise à mettre en synergie, sur un même territoire, les acteurs de l'éducation autour d'objectifs communs, en référence à des valeurs partagées. Il contribue à mettre en cohérence les actions et à développer les moyens pour assurer une diversité et une complémentarité de l'offre éducative.

Le projet éducatif s'attache à accompagner les parents dans leur rôle éducatif tout en respectant la place et les prérogatives de chacun. Il définit les valeurs éducatives et les principes d'intervention partagés par les acteurs de l'éducation.

La politique municipale concerne également les équipements créés en matière de petite enfance, la Maison de l'Enfance créée en 2010 avec son multi-accueil. Cette structure entretient un lien fort avec les écoles maternelle et élémentaire, dans une logique de socialisation anticipée des enfants.

Par ailleurs, la commune a également contractualisé ses engagements avec la Caisse d'Allocations Familiales au travers d'un Contrat Enfance Jeunesse.

❖ État des lieux et perspectives :

☐ Le périmètre et le public du Projet Éducatif Territorial

- Périmètre circonscrit au territoire communal

- Public cible : les enfants de 3 à 18 ans habitants la commune *et/ou* scolarisés sur la commune.

- Nombre d'enfants potentiellement concernés :

École maternelle Maria Vérone: 99 enfants

École élémentaire Jacques Prévert : 150 enfants

Les lycéens et les collégiens : 150 adhérents Salle Des Jeunes

- Effectif total concerné : près de 400 jeunes de 3 à 18 ans

- Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés :

École Maternelle Maria Vérone (4 classes)

École élémentaire Jacques Prévert (6 classes)

□ **Les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) autour de l'école : présentation et organisation de l'accueil du matin, de la pause méridienne et de l'accueil du soir**

Accueil du matin (payant) :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h15 à 8h30 pour les élémentaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h15 à 8h30 pour les maternelles

L'accueil du matin est organisé à la Maison de l'Enfance afin de permettre aux parents de déposer les fratries sur un même lieu où des salles d'activités sont prévues pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Il concerne un maximum de 32 enfants en cumulant les maternelles et élémentaires, encadrés par 3 agents.

Il s'agit d'un temps d'éveil et d'activités libres précédant la journée de classe.

ALP méridien (payant) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 13h45 pour les élémentaires.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h55 à 13h40 pour les maternelles.

La pause méridienne concerne en moyenne 110 élèves en élémentaire et 80 élèves en maternelle.

Elle s'organise autour du repas qui est pris au restaurant scolaire.

L'organisation du repas en 2 services permet de scinder les effectifs et de maintenir certaines activités ludiques dans les cours des écoles.

D'autres activités sont organisées en utilisant les équipements sportifs de la commune (city stade, salle polyvalente, espace stabilisé, boulodrome).

Des activités culturelles, des jeux sportifs, de l'expression corporelle, des jeux de société, des jeux de cour et des activités libres surveillées sont proposées par le personnel encadrant.

ALP du soir (payant) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 pour les élémentaires.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h25 à 18h30 pour les maternelles.

L'accueil du soir concerne en moyenne 20 enfants en maternelle et 35 enfants en élémentaire.

Des activités libres et surveillées sont proposées à la Maison de l'Enfance.

Un goûter est offert à chaque enfant inscrit sur ce temps d'accueil.

Le départ des enfants est échelonné en fonction des arrivées des parents.

L'École Municipale de Sports (EMS payante) :

Elle propose des activités sportives les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h45 à 17h45 pour les enfants âgés de 4 à 10 ans.

Les enfants sont pris en charge dès 16h30 et un goûter leur est offert.

Ce sont 90 enfants qui fréquentent cette animation sportive municipale, mise en place depuis la rentrée scolaire de 2010.

L'École Municipale de Cirque (EMC payante) :

Elle propose des activités liées aux arts du cirque, les lundis, mardis et jeudis de 16h45 à 17h45 pour les enfants âgés de 4 à 10 ans

Les enfants sont pris en charge dès 16h30 et un goûter leur est offert.

Ce sont environ 30 enfants qui fréquentent cette animation sportive municipale, mise en place depuis la rentrée scolaire de 2013.

L'École Municipale d'Art (EMA payante) :

Elle propose des activités manuelles les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h45 à 18h30 aux enfants âgés de 6 à 10 ans.

Les enfants sont pris en charge dès 16h30 et un goûter leur est offert.

Ce sont près de 40 enfants qui fréquentent cette animation municipale, mise en place depuis la rentrée scolaire de 2012.

L'accompagnement à la scolarité (gratuit) :

Elle accueille les enfants âgés de 6 à 10 ans les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h45 à 18h00.

Les enfants sont pris en charge dès 16h30 et un goûter leur est offert.

Ce sont 12 enfants qui bénéficient de cette aide tous les soirs d'école.

Les autres structures

La Salle Des Jeunes (SDJ) est ouverte les mercredis de 13h00 à 18h30 et pendant les vacances scolaires de 9h00 à 18h30 et s'adresse aux adolescents âgés de 11 à 17 ans

L'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) est ouvert les mercredis de 7h15 à 18h30, les périodes de vacances scolaires de 7h30 à 18h30 et s'adresse aux enfants en âge d'être scolarisés jusqu'aux enfants âgés de 12 ans

La ludothèque et la bibliothèque proposent des animations aux enfants des différentes structures municipales.

Les besoins non satisfaits à ce jour

La coordination avec les associations est à développer, en effet, aucune association ne propose des accompagnements vers leur club pendant le temps périscolaire.

La coordination avec les enseignants est à développer en cohérence avec les projets d'école.

Les atouts du territoire

Le premier atout est la préexistence d'un Contrat Enfance Jeunesse signé entre la municipalité et la CAF. C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il favorise le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil tout en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions, contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Ainsi, les inscriptions se font suivant les besoins réels des familles, sur toute l'année ou sur une période donnée, sur un jour précis ou pour tous les jours de la semaine scolaire.

Les départs échelonnés apportent aux familles un certain confort.

Il existe également une longue expérience dans l'organisation d'activités de loisirs et de mise en œuvre de projets pédagogiques en partenariat avec la CAF ou la DDCSPP.

Lors de la pause méridienne, les propositions d'activités variées, choisies par les enfants, permettent le retour en classe dans de bonnes dispositions et peuvent amener l'enfant à réaliser ou à découvrir des performances ou des désirs de poursuivre dans une activité spécifique.

La volonté de s'adapter aux rythmes biologiques de l'enfant était déjà un axe fort du projet actuel.

L'atout majeur réside dans la proximité des différents équipements utilisés par les enfants pendant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Le fait de disposer de lieux d'activités accessibles en dehors des établissements scolaires permet aux enfants de l'école élémentaire de sortir de l'école pendant la pause méridienne.

Il en est de même du restaurant scolaire, situé au plus à 200 m de l'école et sur cet axe, on retrouve l'ensemble des équipements utilisés.

Le périmètre d'action est donc extrêmement réduit et facilite l'accessibilité de l'ensemble des équipements, sans avoir à organiser des transports spécifiques.

Les contraintes (exigences)

Permettre l'accessibilité la plus large :

La gestion de l'accès pour tous les enfants à l'ensemble des activités doit être assurée et contrôlée. Aucun enfant ne doit se sentir mis à l'écart.

Cette exigence est d'autant plus forte lorsque sont organisées des activités dites « libres ».

Assurer une uniformisation des pratiques et donner du sens aux activités menées :

La gestion des départs le soir des accueils périscolaires, rend difficile la mise en place d'une activité suivie.

La gestion du personnel dans sa variété exige la mise en œuvre d'un référentiel commun permettant d'adopter une attitude éducative adaptée et partagée.

La formation du personnel, tant en interne, que via des formations qualifiantes, permettra de réduire les écarts et d'assurer une meilleure mise en œuvre des objectifs éducatifs poursuivis.

Garantir une prise en charge en toute sécurité :

Il s'agit de bien identifier les groupes pris en charge lors des déplacements, lors des activités ou lors des temps de restauration et de goûter.

Les moments critiques se situent lors de la passation entre les différentes structures (école, accueil, périscolaire, parents...) et nécessitent la mise en place d'outils simples et efficaces (outils de communication entre les différents intervenants, cahiers de liaison avec les familles, listings précis...).

Un coordonnateur est indispensable et une évaluation régulière doit être menée. Tous les acteurs doivent pouvoir échanger lors de réunions de concertation.

Les objectifs éducatifs poursuivis et les effets attendus

Améliorer l'environnement et la qualité de l'accueil du matin

Effets attendus : accompagner les enfants à s'éveiller et être disponibles pour les apprentissages scolaires

Faire de la restauration un temps éducatif

Effets attendus : développer les connaissances sur l'alimentation, les principes de nutrition, savoir-être à table, améliorer la qualité de vie au restaurant.

Diversifier les activités de la pause méridienne, et organiser une rotation des effectifs

Effets attendus : améliorer les conditions d'encadrement; assurer à tous les enfants de choisir librement des activités pendant la pause méridienne, mener des projets éducatifs en lien avec les projets d'école, les manifestations culturelles, artistiques et sportives de la commune.

Organiser un goûter et un temps libre le soir après l'école

Effets attendus : créer une coupure qui permet aux enfants de s'engager vers de nouvelles activités (accompagnement à la scolarité, activités culturelles, artistiques et sportives)

Organiser le lien entre l'école et les activités périscolaires

Effets attendus : inviter les associations culturelles, artistiques et sportives de la commune à organiser leurs activités à partir de 16h30 ; assurer la transmission des groupes entre l'école et les associations; permettre aux parents de récupérer leurs enfants après les activités extrascolaires.

Coordonner les règlements école/périscolaire/restauration

Effets attendus : donner des repères et du sens aux règles de vie en communauté. Les référents qui encadrent la journée de l'enfant font référence aux mêmes principes de vie en collectivité. Les règlements servent de supports éducatifs pour des activités sur la citoyenneté.

Modalités d'inscription à l'ALP

Les inscriptions se font à la Maison de l'Enfance ou par l'intermédiaire du portail Famille, en complétant un dossier et en fournissant les pièces nécessaires (assurance, autorisation parentale...). Le suivi et la facturation sont assurés par un système de gestion.

Tarifification

Le tarif est calculé en fonction des ressources des familles et du quotient familial. (Voir la délibération correspondante)

❖ La nouvelle organisation à partir de septembre 2018

□ Cadre horaire hebdomadaire

Pour l'école maternelle :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ALP payant 7h15-8h30	ALP payant 7h15-8h30	ALSH Payant 7h15 -18h30	ALP payant 7h15-8h30	ALP payant 7h15-8h30
Enseignement 8h40-11h55	Enseignement 8h40-11h55		Enseignement 8h40-11h55	Enseignement 8h40-11h55
Repas et pause méridienne payants 11h55-13h40	Repas et pause méridienne payants 11h55-13h40		Repas et pause méridienne payants 11h55-13h40	Repas et pause méridienne payants 11h55-13h40
Enseignement 13h40-16h25	Enseignement 13h40-16h25		Enseignement 13h40-16h25	Enseignement 13h40-16h25
ALP payant 16h25-18h30	ALP payant 16h25-18h30		ALP payant 16h25-18h30	ALP payant 16h25-18h30

Pour l'école élémentaire :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ALP payant 7h15-8h30	ALP payant 7h15-8h30	ALSH Payant 7h15 -18h30	ALP payant 7h15-8h30	ALP payant 7h15-8h30
Enseignement 8h30-11h45	Enseignement 8h30-11h45		Enseignement 8h30-11h45	Enseignement 8h30-11h45
Repas et pause méridienne payants 11h45-13h45	Repas et pause méridienne payants 11h45-13h45		Repas et pause méridienne payants 11h45-13h45	Repas et pause méridienne payants 11h45-13h45
Enseignement 13h45-16h30	Enseignement 13h45-16h30		Enseignement 13h45-16h30	Enseignement 13h45-16h30
ALP payant 16h30-18h30	ALP payant 16h30-18h30		ALP payant 16h30-18h30	ALP payant 16h30-18h30

Organisation et encadrement des ALP

École maternelle :

- Accueil matin 7h15-8h30 : 14 enfants - 1 agent municipal
- Pause méridienne 11h55-13h40: 80 enfants - 9 agents municipaux
- Garderie du soir 16h25-18h30 : 20 enfants - 2 agents municipaux

École élémentaire :

- Accueil matin 7h15-8h30 : 28 enfants – 2 agents municipaux
- Pause méridienne 11h45-13h45 : 110 enfants – 7 agents municipaux
- Garderie du soir 16h30-18h30 : 35 enfants – 3 agents municipaux

L'organisation d'activités municipales (EMS/EMC/EMA) après l'école permet de réduire encore les effectifs et donc les besoins en termes d'encadrement.

□ Durée et modalités de suivi du PEdT

La volonté municipale est d'inscrire le projet dans la durée en prévoyant sa mise en œuvre sur 3 ans.

L'élaboration du PEdT a été confiée à un Comité de Pilotage.

Il est composé de Mr le Maire, de 5 élus, de 4 délégués des parents d'élèves, de l'Inspectrice de circonscription, des 2 directeurs des écoles, de 2 enseignants et de 5 agents municipaux.

Le suivi du projet sera organisé au travers de réunions de concertation et de coordination entre les enseignants, les délégués parents d'élèves et le personnel municipal.

Le rôle du coordinateur périscolaire :

- Il conduit le projet éducatif et met en cohérence l'ensemble des actions.
- Il assure l'évaluation du projet et participe à l'élaboration de projets nouveaux.
- Il repère et mobilise les acteurs éducatifs et les partenaires institutionnels.
- Il manage et coordonne une équipe d'animation.
- Il sensibilise les acteurs aux problématiques de sécurité et de prévention. Il est garant du respect des règles et consignes.
- Il identifie les besoins en formation et assure la continuité des actions en prévoyant les remplacements éventuels.
- Il fait le lien entre les différentes sous-commissions, les partenaires et les élus.
- Il propose une méthode de travail (répartition des tâches, élaboration d'outils de diagnostic, d'évaluation, d'échanges, gestion du matériel et des équipements...).
- Il est le garant d'une communication étendue et de la mise en valeur des actions entreprises. Il met à jour et coordonne l'ensemble des outils de communication.
- Il favorise l'échange entre la commune et l'équipe enseignante et le tissu associatif.

Le coordinateur pourra également s'appuyer sur la Directrice des Services de la commune, sur le Responsable du pôle Vie du Territoire et sur les membres de la Commission Enfance/Jeunesse.

Le CEJ de Villebarou a pour objectif de développer et d'optimiser l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, ainsi que de coordonner les politiques de l'Enfance et de la Jeunesse.

Il définit 3 axes de travail :

Axe 1 : « Favoriser les projets visant à développer la citoyenneté, la vie démocratique et le développement durable au quotidien »,

Axe 2 : « Considérer l'enfant, le jeune dans sa globalité, avec ses spécificités, et tendre à respecter son rythme »

Axe 3 : « Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative »

Le PEdT vise à donner aux enfants l'opportunité de découvrir, pratiquer et s'impliquer dans des domaines variés favorisant le développement harmonieux de leur personnalité, et à terme, à formaliser un parcours éducatif qui accompagnera l'enfant tout au long de sa scolarité.

Le PEdT est le volet périscolaire du CEL, d'où la nécessité d'harmoniser les différents dispositifs.

Activités proposées et regroupées par catégories dans le cadre du PEdT :

- la pratique culturelle et artistique, les activités de découverte scientifiques et techniques,
- les activités sportives, corporelles et de bien-être,
- l'éducation à la santé,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Bilans et évaluations

Périodicité : bilan annuel ; étapes trimestrielles

Indicateurs retenus :

Quantitatifs :

- nombre d'ateliers proposés, nombre de séances
- nombre d'inscrits,

Qualitatifs :

- bilan des intervenants (aboutissement des projets, valorisation)
- renouvellement des ateliers
- implication des enfants

❖ **Signataires**

Date de signature : le 23 mai 2018

Signataires :



Le Maire,

Philippe MASSON